

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FGF SELECTION EUROPE (FCP20050879)

Part I : FR0010250191

Part R

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français
géré par HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) « **FGF SELECTION EUROPE** » est de classification « **Actions internationales** ». Son objectif est de réaliser une performance proche de celle de l'indicateur de référence le Stoxx Large 200 (dividendes nets réinvestis), diminué des frais de gestion réels.

Code Bloomberg :

Stoxx Large 200 (dividendes nets réinvestis) : BBG000QHHT9

Caractéristiques essentielles du FIA :

Le style de gestion discrétionnaire du fonds repose sur la combinaison de différents niveaux d'allocation d'actifs : une allocation stratégique et une allocation prenant en compte les pondérations entre les différentes zones géographiques.

L'actif net du fonds se compose d'OPCVM et de FIA sélectionnés par la société de gestion en fonction de l'analyse du rapport risque/performance de chaque OPCVM et FIA.

*Les placements actions représentent entre 70% et 100% de l'actif net du fonds : parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés « Actions » et des instruments financiers à terme sur action ou indices actions.

*Les placements taux représentent entre 0% et 30% de l'actif net du fonds : parts ou actions d'OPCVM ou de FIA obligataires ou monétaires.

L'allocation des actifs prend en compte les pondérations entre les différentes zones géographiques en fonction des anticipations et des opportunités offertes sur les différents marchés (pays de la zone euro, autres pays membres de l'Union européenne, pays de l'Europe de l'Est non membres de l'Union européenne, Russie, Turquie).

Le fonds est investi en produits de la zone euro mais ne s'interdit pas de profiter des opportunités offertes par les pays hors zone euro, ceci dans une limite maximale de 60% de son actif net. Par ailleurs, les investissements sur des marchés des pays non membres de l'Union européenne seront limités à 10% de l'actif net.

Le FIA a vocation à investir jusqu'à 100 % de son actif net en actions ou parts d'autres OPCVM ou de FIA. La sélection des OPC repose sur des critères quantitatifs (performance, analyse des risques, frais ...), complétés le cas échéant de critères qualitatifs (process de gestion, reporting ...).

Le FIA peut intervenir sur les marchés à terme dans un but de couverture du portefeuille et/ou d'exposition à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions, ou indices afin de réaliser l'objectif de gestion.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

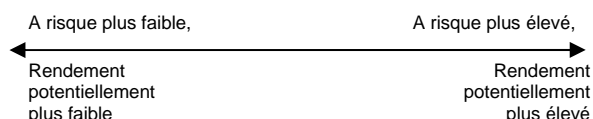
Durée de placement recommandée : Supérieur 5 ans.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de souscription/rachats : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



1 2 3 4 **5** 6 7

➔ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

➔ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

➔ Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

➔ **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,50 % (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance **	0,20% maximum l'an, selon le calcul suivant : La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du FCP et celle de l'indicateur de référence le Stoxx Large 200 (dividendes nets réinvestis) +1%

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018 et incluent les honoraires du Commissaire aux comptes du Fonds. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

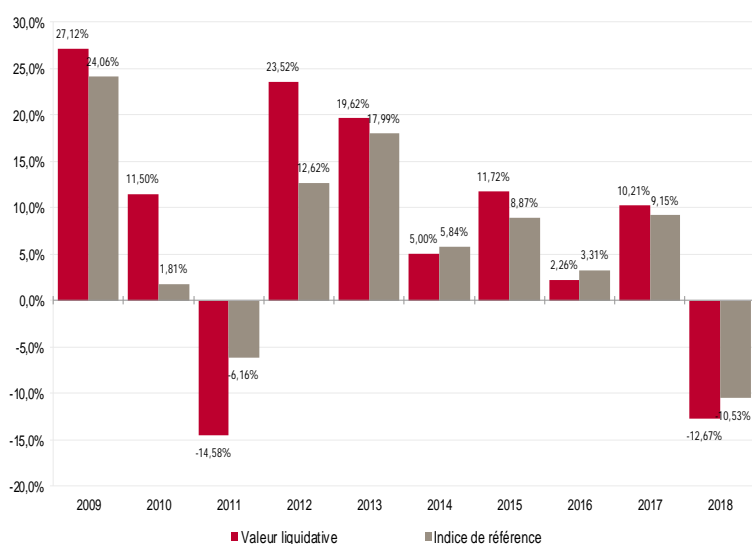
** La commission de surperformance est entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012.

La part « I » est ouverte plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et assimilés.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce Fonds disponible sur le site internet www.hga.humanis.com.

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Date de création du fonds : le 20 octobre 2005.

Devise : euro.

Remarque : Jusqu'au 30/09/2015, les indices "actions" des indicateurs de références sont calculés hors dividendes. A partir du 01/10/2015, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.

Informations pratiques

- **Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services
- **Commissaire aux comptes** : Deloitte & Associés
- **Forme juridique** : Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG)
- **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / Valeur liquidative du fonds / Information sur chaque part** : disponibles sur demande auprès de HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou hga.reporting@humanis.com

➤ **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de HUMANIS GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.

Ce Fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréé par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/02/2019**.